L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 13 MAI 1883. Entre les rues Bienville et Cont

FEUILLETON.

Commencé le 25 mars.

ROBERT D'ÉPIRIEU.

—PAR—

LÉON DE TINSEAU.

Suite.

Dans son sommeil fort agité il rêva qu'il était le berger Phrygien et qu'il était assis, en habit noir et le claque à la main, sur un rocher du mont Ida. Il tenait une pomme et se préparait à l'offrir à Vénus, debout devant lui, en robe rédédia. Mais Diane soulevant d'une main les plis de satin noir de sa jupe, dévoilait l'autre pour saisir le fruit d'or.

Le lendemain il avait repris son rôle de prétendant sérieux et, penché vers Olivia dans le wagon qui les ramenait à Arcachon, il lui expliquait, en cherchant ses grands yeux, les sauvages curiosités du pays qu'ils traversaient.

Assise à l'autre extrémité, Lucy lisait, sans s'apercevoir de leur présence. Elle semblait avoir repris, avec sa robe de laine, sa physionomie de chaque jour, impassible, indolente, légèrement railleuse.

Thérèse se fit raconter, en audience particulière, par Robert les moindres détails de l'excursion de la veille. Le comte s'étendit, non sans quelque complaisance, sur le succès de beauté d'Olivia.

—Vous me disiez l'autre jour, répondit madame Piorri, qu'il vous semblait faire la cour à un garçon ! Tous ces gens-là ne sont pas de votre avis, d'après ce que vous me dites. Mais jugez de ce que ce sera à Paris quand on saura que, dernière cette beauté-là, il y a une dot de deux millions. Ne perdez pas de temps, croyez-moi. Voyons ! avez vous un peu avancé vos affaires pendant ces vingt-quatre heures ?

—J'ai peur que non. Elle n'est pas de celles qui comprennent à demi-mot, et je vous avouerai que la peur d'être battu m'ôte le courage de tenter l'attaque sérieuse.

—Je suis sûre qu'elle comprend mieux que vous ne croyez, et, d'autre part, je vous trouve bien timide pour un ancien capitaine de cavalerie légère.

—Hélas ! les capitaines de cavalerie, légère ou autre, sont payés pour ne pas compter aveuglément sur la victoire. D'ailleurs il y a des victoires de ce genre qui valent deux défaites. Ah ! mon Dieu ! quand donc tout cela sera-t-il fini ?

X

Les comtes et les hésitations du comte d'Epirieu étaient pins apparentes que réelles. A mesure qu'il voyait davantage et qu'il connaissait mieux miss Hartbtres, il s'habituait à l'idée de l'avoir pour femme un jour. Il commençait à trouver que le docteur Piorri avait eu raison de dire qu'elle lui convenait et, maintenant, ce n'était pas été sans un vif regret qu'il eût renoncé à la perspective d'un avenir aussi séduisant sous tous les rapports.

Les promenades en canot sur le bassin, les excursions à pied ou à cheval dans la forêt, continuaient de plus belle. Invariablement gai, de bonne humeur, toujours prêt à suivre les caprices féminins dans toute leur bizarrerie, s'amusant toujours de ce qui amusait les autres, Robert était le compagnon le plus charmant qu'ont pût rêver pour toutes ces parties en plein air.

Bientôt Olivia fut avec lui comme si elle l'avait connu depuis son enfance. Elle ne pouvait se passer de lui, mais c'était moins la préférence d'une jeune fille pour l'homme auquel son cœur se donne, que l'amitié bienveillante d'une reine pour un courtisan favori. Elle en usait comme de ses choses, elle lui imposait les moindres caprices qu'invente le caprice d'une femme. Souvent il devinait ses désirs et, quelquefois même, en arrivant à la villa à deux heures, il lui remettait l'objet dont elle avait parlé la veille au soir et qu'il était allé chercher à Bordeaux par le premier train.

Elle accepta tout cela très simplement, sans l'ombre de coquetterie, comme chose due et naturelle. S'il était de quelques minutes en retard, elle le questionnait d'un air de souveraine irritée qui lui allait bien.

—Voyons donc ! disait-elle, que se passe-t-il ? Vous n'êtes jamais là quand on a besoin de vous !

Et pourtant il était là toute la journée. Lucy, de ses yeux tranquilles et tristes, le regardait porter avec empressement les chaises de son esclavage. Au fond elle se disait : personne ne m'a jamais obéi ainsi !

Cependant le moment était venu où la villa devait perdre ses habitants. Le mois de décembre était commencé ; le docteur Piorri réclamait ses enfants et sa femme, et miss Hartbret ne pouvait rester plus longtemps loin de ses parents.

Quant à Lucy elle ne parlait jamais de son mari, mais chacun savait qu'elle aurait pu passer de longs mois à Arcachon sans s'exposer à aucun reproche sur la durée de son absence.

Un jour que le soleil sans nuages et la tiède brise de l'Océan invitaient à sortir, Olivia dit à Robert :

—Je désirerais encore une fois parcourir notre vieille forêt. Mon écuyer veut bien faire seller les chevaux ? Lucy, vite ton amazone et un dernier galop sous les pins.

Thérèse eut un de ces éclairs de génie qui décident du gain des batailles.

—Pour cette fois, vous galoperez seuls, dit-elle ; j'ai besoin de Lucy pour mon déménagement, et je vous préviens que je la garde.

—Eh bien ! nous nous passerons d'elle, dit Olivia en disparaissant pour aller prendre son costume de cheval.

Un quart d'heure après Robert la mettait en selle et ils partaient au pas de leurs poneys. Devant eux s'allongeait l'horizon des pins, tranchant orgueilleusement, de l'éclat intact de leur robe de velours vert sombre, sur le feuillage mourant des chênes, drapés dans leur parure mélancolique comme autant de moines dans la bure de leurs froc.

Ainsi la jeunesse, qui ne devoir jamais vieillir, se mêle éternellement, sans y rien entendre, aux leçons de la mort.

Au sein de ces solitudes imposantes, à côté de cette femme à qui il voulait demander d'être la compagne de sa vie, le comte éprouvait une émotion profonde. Il sentait que sa destinée allait se décider. Il était moins préoccupé de la crainte d'un refus que du lien irrévocable dont le oui sorti de la bouche de cette jeune fille devait enchaîner toute son existence. Son cœur battait comme au moment de charger l'ennemi, mais l'heure était venue, et la décision était prise.

Il rapprocha son cheval de celui de sa compagne et déjà il ouvrait la bouche, sentant que sa voix allait un peu trembler, lorsque la capricieuse écuyère enleva au montre en disant :

—Allons, comte, au temps de galop, voulez-vous ?

Et, sans un sérieux mouvement de dépit. Cette jeune folle ne lui laissait-elle jamais le temps de lui demander : voulez-vous être à moi ? Y avait-il en elle l'étoffe d'une épouse, d'une mère ?

Et la nature impressionnable de Robert l'entraînant sans transition d'une résolution à une autre, il se disait, tout en galopant derrière l'amazone :

—Ne ferais-je pas mieux d'y renoncer ?

Cependant elle semblait toujours fuir devant lui, s'engageant sans hésiter dans les sentiers qui lui étaient connus comme les allées de parc. Au bout de quelques minutes elle arrêta son cheval et Robert vit qu'ils étaient arrivés au pied de la dune où, pour la première fois, il l'avait aperçue. Elle quitta sa selle et, donnant sa bride au groom qui l'avait imitée :

—Attendez-moi là, dit-elle.

Habitué à écouter tous ses caprices, il obéit sans répondre, mais, cette fois, attristé et mécontent. Passant les rênes des chevaux dans la branche d'un pin, il s'assit sur le vieux tronc renversé, se demandant toujours :

—Ne vaut-il pas mieux que j'y renonce ?

Tout d'un coup il la vit apparaître sur l'éminence qu'elle avait gravie en faisant un détour. Elle était là, devant lui, moulée dans son amazone, les yeux brillants, les joues fraîches, la nappe d'or de ses cheveux dénoée sur ses épaules, plus belle qu'il ne l'avait jamais vue. Elle eut un sourire qui fit briller ses dents blanches et elle lui dit :

—Vous souvenez-vous ?

Oui, il se souvenait et il la regardait sans répondre. Que signifiait cette question ? Contenait-elle une moquerie ou voulait-elle être : Je sais quelle parole est sur vos lèvres ; je l'attends.—Eh bien ! parle, me l'entendrai pas longtemps.

Il se leva pour aller à elle, mais déjà elle bondissait sur la pente de sable mouvant, souple comme une jeune panthère, enfonçant jusqu'à la cheville, glissant, se redressant avec des ondulations exquises. Soudain sa main blanche échappe les plis de son amazone ; ses pieds s'y embarrassent, elle trébuche et ne put retenir un léger cri d'effroi.

Robert s'était élancé, les bras étendus, pour la soutenir. Elle s'y abattit presque, essoufflée par l'effort du mouvement comme une Nymphe de Cladion sous l'étreinte d'un Faune, en coiffure loin d'elle, une main crispée à l'épaule du jeune homme qui la soutenait sans être ébranlé.

Lui, la brûlait du regard, les sourcils un peu froncés, les lèvres légèrement tremblantes, le front traversé par un pli étrange. Ses bras s'étaient refermés sur cette belle proie comme si, plus jamais, ils n'eussent dû se rouvrir et, dans ce cercle d'affaiss, elle restait immobile, dompté par cette force, ne cherchant pas à fuir. Sans se l'avouer, elle était ramé à rester longtemps ainsi.

Enfin, il lui dit d'une voix un peu rauque, plus basse que son diapason habituel :

—Depuis bien des jours, je voulais vous demander d'être à moi, mais je ne l'osais pas en vous ne m'en laissiez pas le temps, comme tout à l'heure. Maintenant que je vous tiens prisonnière je ne vous laisserai point aller avant que vous ne m'ayez répondu. Olivia, voulez-vous être mon femme ?

Elle ne répondit rien, d'abord ; sa tête s'abandonna plus lourde sur le bras qui la soutenait, ses yeux se fermèrent et le sang monta à ses joues. Puis ses lèvres s'entr'ouvrirent, laissant s'échapper une parole que nulle oreille n'aurait pu entendre. Mais Robert la devina et, sur cette bouche plus fraîche que la première rose du printemps, il cueillit sans résistance le baiser des fiançailles.

La première ella reprit son sang-froid avec ce sérieux et cet empire sur elle-même qui distingue en pareil cas les jeunes Américaines. Ils rejoignirent leurs chevaux et revinrent au pas, causant gravement de l'avenir, de leurs familles, comme s'ils eussent déjà été mari et femme. Robert ne reconnaissait plus sa fiancée, tant il la trouvait calme, rassise, presque recueillie.

En approchant de la région habitée elle fit sentir la cravache à son cheval.

—Mettons-nous au trot, dit-elle en riant ; on connaît nos allures. Si nous rentrons au pas, tout le monde verra qu'il est arrivé quelque chose.

Cependant leurs visages n'étaient pas faits pour porter la trace d'une violente émotion et, lorsqu'ils entrèrent au salon Thérèse et Lucy devinèrent au premier coup d'œil "qu'il était arrivé quelque chose."

Olivia prit le comte par la main et le conduisit à sa cousine.

—Ma chère Lucy, dit-elle simplement, je te présente mon mari.

La jeune femme les considéra l'un et l'autre d'un étrange regard, comme si elle eût cherché à lire sur leurs fronts les décrets de la destinée. Puis, sans parler, elle serra sa parente dans ses bras et tendit la main à Robert.

Celui-ci, à son tour, dit à madame Piorri :

— Vous êtes la femme de mon meilleur ami ; je suis heureux que vous soyez la première à embrasser madame d'Epirieu.

— Suis-je bien la première ? dit-elle en le regardant avec ces yeux brillants de plaisir.

Elle sauta au cou de la fiancée et même du fiancé, non voulant pas, disait-elle, faire de différence entre ceux que Dieu s'était unir. Elle ne pouvait contenir sa joie, radieuse de voir couronnée de succès une idée qui avait été la sienne et ravie, surtout, du bonheur qui arrivait à Robert.

Bien qu'elle cherchât à la dissimuler, la tristesse de madame de Thoirans contrastait péniblement avec cette gaieté exubérante de son amie. Pour la première fois, on voyait ses yeux mouillés de larmes ; elle même s'étonnait de son émotion et de sa faiblesse.

Mille souvenirs tristes—y en avait-il d'autres dans sa vie ?—venaient briser son cœur et, comme sa cousine, comprenant ce qui se passait en elle, s'approchait pour l'embrasser doucement :

—Oh ! dit la pauvre femme abandonnée, comme tu es heureuse d'avoir une mère !

Oui, bien heureuse en effet ! mais, ce bonheur, la jeune fille ne devait le comprendre que plus tard, le jour où elle souffrirait à son tour.

Le soir, usant de son privilège de fiancée, Olivia reconduisit le comte jusque sur le perron de la villa, et, comme il s'éloignait, elle le rappela, accoudée sur la balustrade rustique.

—Pourquoi ne voulez-vous pas, répondre à la demande que je vais vous faire.

—Je vous écoute. Tout ce qui dépendra de moi vous est accordé d'avance, maintenant et toujours.

—Eh bien ! promettez-moi de me laisser monter Cora.

—Enfant ! Cora est à vous, mais il faudra avoir pitié de ma pauvre violette jument, qui n'a plus ses jambes d'autrefois.

—Robert, dit Olivia, et sa voix devint très douce, j'ai été méchante pour vous le soir où vous m'avez parlé de la belle jeune pôle qui vous a sauvé. Me pardonnez-vous ?

Il remonta en deux bonds les marches de pierre, et, dans les ténèbres, ses lèvres se plongèrent dans les cheveux blonds de la jeune fille.

Le lendemain matin, le courrier apportait une lettre d'Olivia à son père et une de Robert aussi conçue, adressée au docteur Piorri :

" Mon cher ami, le sort en est jeté et c'est un fiancé qui vous écrit ces lignes. Je me borne, quant à présent, à vous annoncer cette nouvelle qui vous étonnera moins qu'elle m'étonne moi même, puisque vous l'avies prédite.

" Mais, quant aux détails, les choses ne se sont guère passées comme vous et moi nous y comptions.

" Vous savez quelles étaient mes dispositions. Je voulais un *oui* bien bourgeois, bien tranquille, dit à un homme revenu du pays des étoiles par une femme n'ayant nulle envie d'y aller. Au lieu de cela il se trouve que nous avons joué une véritable scène d'Octave Feuillet. Vous connaîtres cette histoire, mais maintenant que je sais de sang-froid, je me demande si c'est bien moi que vous aurez pu admirer tout à l'heure dans un rôle d'amoureux des plus classiques. Quels pantins nous sommes dans les mains de la destinée !

" Ce qu'il y a de plus grave c'est que miss Hartbret est absolument en droit de penser que je suis très épris d'elle. " Avec une autre, la chose pourrait avoir de sérieux inconvénients, mais je ne la crois pas femme à se prévaloir d'une erreur d'étiquette pour réclamer ce qui n'était pas dans le marché. Et cependant, je ne la reconnais pas, elle son pius, et, ma foi ! le changement n'est pas à son désavantage.

" Enfin, vogue la galère ! vous savez que je suis fataliste. Voilà assez d'émotions pour aujourd'hui et je vais dormir, si toutefois j'en suis capable.

" Je vous vois d'ici vous moquer de moi en lisant cette lettre et en la comparant à notre dernière conversation. Mais il y a des circonstances plus fortes que la volonté et où le plus maître de lui perd un peu la tête.

" En ce moment je goûte le plaisir de penser que je vais faire envie à tout le monde. Quand je dis à tout le monde..... Je vois d'ici votre œil malin s'agiter derrière ses broussailles comme un merle dans un buisson. " Non, je sais qu'il vous personne ne peut faire envie, avec le trésor de femme que vous adorez et qui vous " adore."

Le lendemain, dans l'après-midi, Olivia montra à son fiancé la réponse qu'elle venait de recevoir, par le télégraphe, de son père :

God bless you, child (1).

J. H.

(1) Dieu vous bénisse, mon enfant.

(*A continuer.*)

Michel Lévon.—M. Michel Lévon, 195, 19 rue de Chartres, vient de recevoir, par voie de vente à bon marché, afin de vendre promptement l'exécution bienfaisante de cette règle de son pouille dénoué fabrique, son stock d'une autre part de 1882 et une demande rapidité. Mais cette fois M. Lévon vous engage, dès maintenant, à faire ses vastes magasins. Il s'est décidé à vendre définitivement son énorme assortiment de vêtements confectionnés et vendus chaque article à 50 pour cent au-dessous du prix courant ! Qu'en se le dise.

Etat de la Louisiane

PARROISSE D'ORLEANS.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUIL SOIT CONNU QUE CE DIX-SEPTIÈME jour du mois de février mil huit mil cent quatre-vingt-trois, personnel mt, EUGÈNE DUPUY, notaire public, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, se sont pré-entées les personnes dont les noms figurent ici et qui déclarent que profitant des lois de cet Etat relativement à l'organisation de corporations pour les travaux d'améliorations et d'utilité publiques, elles ont, par les présentes, arrêté ou s'engagent et en engagent les personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, de former une corporation et un corps politique sous l'ouvrage de la loi, dans le but et sous les stipulations qui suivent :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la dite corporation seront "The French Company for the Manufacturing of Porcelain" ou "La Compagnie Française pour la fabrication de la Porcelaine" ; le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans ; elle se continuera et existera durant le terme de vingt-cinq ans, à partir de la présente date ; elle aura le pouvoir et l'autorisation d'avoir un sceau et d'en jouir ; de faire des contrats, de poursuivre et elle pourra être poursuivie devant les tribunaux ; de faire et d'employer un sceau de corporation, qu'elle pourra détruire et changer, à son gré ; d'avoir, posséder, acquérir, acheter et aliéner, aussi que d'hypothéquer, des propriétés immobilières et mobilières ; de diriger les directeurs, les officiers et les agents que l'intérêt et la convenance de la dite corporation pourront exiger ; de faire et d'établir les règlements nécessaires pour la direction convenable des affaires de la dite corporation—règlements que la dite corporation pourra changer à plaisir.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation, le pouvoir d'affaires qu'elle fera sont déclarés et spécifiés être la fabrication de la porcelaine, et à cet effet, l'achat de terres dans une partie convenable de la paroisse d'Orléans ; d'ériger et d'établir, sur les dites terres, les bâtisses, les fourneaux, les machines et les appareils nécessaires à la fabrication de la porcelaine ; et, en général, tous les articles qui pourront être faits en manufacture par la dite corporation.

ARTICLE III.

Le capital de la dite corporation est, par les présentes, fixé à la somme de cent mille dollars, somme qui doit être divisée en cinq mille actions de vingt dollars payables en numéraire et en plein au moment de la livraison du certificat d'action ou des certificats d'action.

ARTICLE IV

Les affaires de ladite Corporation se feront sous la surveillance et l'administration d'un Bureau de Directeurs composé de huit actionnaires, qui seront choisis et élus, à la majorité des votes, le lundi de février. La dite élection sera faite au bureau de la dite Corporation sous la surveillance de trois commissaires qui seront nommés par le Bureau des Directeurs, de l'élection duquels avis sera inséré dix jours, dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans ; et les Directeurs ainsi élus fonctionneront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus. Dans la majorité des votes données, et chaque action étant donnée droit à un vote, soit en personne, soit par procuration. Si l'élection du Bureau des Directeurs n'a pas lieu au jour dit, la Corporation ne sera pas pour cela dissoute ; mais le Bureau des Directeurs continuera à fonctionner, et une autre élection sera tenue dans les quinze jours ci-après, et des jours subséquents, avis en sera donné dans un des journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Toute vacance survenant pour une raison quelconque dans ledit Bureau sera remplie au moyen d'une élection faite par les Directeurs restant. Le Bureau des Directeurs ainsi élu, devra, à sa première réunion, choisir parmi ses membres un Président et un Vice-Président, et il nommera, de temps à autre, les officiers, commis, directeurs, ingénieurs et autres employés qu'il pourra trouver de nommer pour conduire et expédier les affaires de ladite corporation, et il les déchargera et il la pourvoira de telle somme qu'il pourra et estimera utiles ou nécessaires pour conduire les affaires et les intérêts de la dite corporation et les indemniser de toutes dépenses faites dans l'exercice légitimement, ainsi effectivement qu'en accord de vote dûte que si chaque de ces notes, affaires ou opérations avait été spécialement nommé exprimé et prévu.

ARTICLE V

Il sera du devoir du dit Bureau des Directeurs de convoquer, le premier lundi de février de chaque année, une réunion générale des actionnaires de la dite Corporation, et de leur soumettre un état fidèle et correct des affaires des opérations et de la situation financière de la dite Corporation.

ARTICLE VI

Le présent acte d'incorporation peut être modifié ou la Corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers en montant du capital-actions, pourvu que résolution ait été préalablement de la dite Corporation convoquée dans ce but, après qu'avis d'une réunion de cette nature aura été publié pendant trente jours dans un ou plusieurs journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans, et en cas de dissolution de la dite Corporation, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois actionnaires nommés à cet effet dans la dite réunion générale ; les dits Commissaires recueilleront les dettes qu'a ou que les affaires de la dite Corporation étant bien pleinement liquidées ; et ce cas de mort et d'expiration de la dite corporation—réunion ou dissolution, le survivant ou les survivants continueront à fonctionner.

ARTICLE VII

Le Président de cette Corporation, ou, en cas de son absence ou de son décès, le Vice-Président, sont déclarés les officiers propres auxquels devront être servis les citations ou les procès légaux.

ARTICLE VIII

Aucun actionnaire ne sera jamais responsable des contrats ou des erreurs de la dite Corporation, ni aucune informalité simple dans l'organisation, ou dans la rédaction de cette charte, ou n'empêcera-t-elle un actionnaire quelconque à une responsabilité pécuniaire au-delà du montant de son action.

ARTICLE IX

Cette Corporation commencera ses opérations actives dès que cet acte d'incorporation sera été dûment publié, conformément à la loi.

ARTICLE X.

Abel d'Estampes, Maurice J. Trehard, Jean François M. Foutant, Pierre Hourne, Estèbe Favarès, Jean Mary, Jean Sangassan et Honoré Lassabe, avec ledit Abel d'Estampes en qu'il de Président, et Maurice J. Trehard en celle de Vice-Président, ont été choisis et élus les premiers Directeurs de ladite Compagnie, pour servir comme tels jusqu'au lundi 11e mois de février mille huit cent quatre-vingt six, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

A ladite réunion, le nom étude à la Nouvelle-Orléans, en la présence de Messieurs Arbaud Pilié et Arthur Sanzier, témoins compétents, ayant l'âge requis par la loi, lesquels ont de cette ville, et qui déposent ici leurs signatures avec celles des parties et le ministère, celle dudit acte ne, au jour et à la date précédée.

Signé,

ABEL D'ESTAMPES,
J. TREHARD,
J. F. M. FOUTANT,
FIRMIN HOURNE,
E. FAVARES,
JEAN MARY,
JEAN SANGASSAN,
HONORÉ LASSABE,

ARMAND PILIÉ,
A. SAUCIER,

E. BOUNY, notaire.

Je soussigné, Annotateur des Hypothèques dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Compagnie française de fabrication de porcelaine a été, en jour, dûment enregistré dans mes bureaux, dans le livre No 396, page 335 et suivantes.

Nlle-Orléans, 26 février 1883.

GEO. GUIRAULT,
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, Emile Bouny, notaire dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment accrédité, certifie que l'extrait ci-dessus est conforme en tout et fidèle de l'original de l'acte d'incorporation de la Compagnie française de fabrication de porcelaine, soumis au Certificat de l'Annotateur des Hypothèques, annexé à l'acte d'incorporation, a été enregistré dans mes archives.

En foi de quoi, je signe la présente et y apposer mon sceau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 mars—le jour de N. S. 1883.

20 mars—1m St E. BOUNY, notaire.

THE MILD POWER CURES.

HUMPHREYS' HOMEOPATHIC SPECIFICS.

1 Fever, Congestion, Inflammation. 2 Worm Colic. 3 Teething Colic, or Teething of Infants. 4 Diarrhœa of Children. 5 Dysentery, Griping, Bilious Colic. 6 Cholera Morbus, Vomiting. 7 Cough, Cold, Bronchitis. 8 Toothache, Face-ache. 9 Headache, Sick Headache, Vertigo. 10 Dyspepsia, Biliousness. 11 Suppressed or Painful Periods. 12 Too Frequent Periods. 13 Leucorrhœa, or Whites. 14 Croup. 15 Salt Rheum, Eruptions. 16 Rheumatic Pains. 17 Fever, Ague, Chill, Fever, Ague. 18 Piles, Blind or Bleeding. 19 Catarrh, acute or chronic, Influenza. 20 Whooping Cough, violent coughs. 21 Debility, Physical Weakness. 22 Kidney Disease. 23 Nervous Debility. 24 Urinary Weakness, Wetting the bed. 25 Sore Throat, Quinsy. 26 Consumption, Tubercles. Sold by Druggists, or sent by the Case, or on receipt of price. Dr. Humphreys' Book on Diseases, Mailed Free. 144 Pages. Illustrated Catalogue FREE. Humphreys' Homeopathic Medicine Co., 109 Fulton Street, New York.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-huitième état annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1882, y compris les primes non acquises de l'année précédente —

Risques de feu	$261,970 34
Risques maritimes	27,992 33
Risques de rivières	12,567 02
Total des primes	$302,530 69
Moins primes non acquises	76,547 00
Primes nettes 31 mai 1882	$221,983 69

Pertes payées

Sur risques de feu	$62,702 09
Sur risques maritimes	7,711 06
Sur risques de rivières	7,893 06
Loyers et dépenses	
Sur les intérêts	13,136 78
Réassurances et remboursements	19,108 16
	$111,036 17
Moins jugements payés sur toutes réclamations	19,436 76
	$120,947 5
Profit	$101,516 76

Compagnie possède l'actif suivant :

Propriété foncière	$262,676 17
1443 actions en la compagnie des Waterworks de la N-Orléans. 67	67,724 00
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	66,326 67
Billets garantis par hypothèques et nantissement	151,761 27
Billets à recevoir	64,170 53
Primes en voie de collection	32,652 07
Actions d'assurance	1,960 00
Actions de Vallette Dry Dock Co.	10,400 0
Actions de Lowes Sta Cotton Press	1,960 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,325 00
Argent en caisse	51,542 54
	$706,197

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. MASPERO, Président.
G. W. HOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et nommément devant moi ce 12me jour de juin 1882.

JAMES FARRY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue 12me jour de juin 1882, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt du Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, en nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1882, payable le trente-cinq LUNDI du mois de juillet.

DIRECTEURS.

F. MASPERO, JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH, J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO, PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY, CHAS. LAFFITTE,
JOHN GEDDES, D. A. CHAPPRAIN,
W. TAYLOR.

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1882

Primes sur les incendies	$319,689 40	
Primes maritimes	196,401 62	
Primes de rivières	25,766 19—	$541,856 21
Primes reçues en 1881		97,983 10
Total des primes		$639,839 31
A déduire—		
Primes non acquises	$301,117 02	
Primes non acquises en 1881	54,592 99	
Réassurances	99,691 35—	455,401 39
Primes nettes acquises		$184,437 42
A ajouter pour et ouvrage		45,036 18
		$450,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,798 62	
Pertes maritimes	43,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales commissions, réassurances, etc.	174,925 25—	426,784 61
Profits nets		$23,688 9

A ajouter—		
Montant net crédité de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25 000 00—	120,255 10
Surplus		$143,944 00
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acquises		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,938 83
Situation le 31 décembre 1882 :		
VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.		
Argent dans les banques	$90,104 79	
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	220,000 00	
50 bons Lowes Stock Cotton Press	26,250 00	
2 bons de New Orleans Public Railway	1,720 00	
10 bons de la Louisiana Manufacturing Company	10,000 00	
8o bons de New Orleans Water Works	27,000 00	
40 bons de New Orleans City Railroad	27,500 00	
1 bon de Bottelier Washington Artillerie	500 0	
15 actions de New Orleans City Railroad	1,290 00	
5 actions de la State National Bank	598 00	
35 actions de l'Insurance Guaranteed Warehouse Co.	1,260 00	
120 actions de la Valette Dry Dock Company	2,000 00	
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0	
Propriétés foncières en ville	132,940 00	
Billets, les hypothèques	115,027 66	
Prêts sur demande	67,900 00	
Billets garantis par nantissement	0 00	
Billets à recevoir en règlement de primes	12,476 63	
Primes en cours de collection	62,761 87	
Dû par agents et en cours de transmission	10,645 27	
Compte en caisse	716 26	
Dû par compagnies pour pertes réassurées et déterminées	17,601 14—	$875,586 62
Total du capital	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	301,117 00	
Réserve pour réclamations non déterminées	46,410 26	
Dividende non réclamé	4,215 50	
Dû à la Factors and Traders' Insurance Company	11,400 30	
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5,511 73	
Excédant net comme ci-dessus		$106,932 83

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HIRCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et nommément devant moi, ce 12 janvier 1883.

JAS. FARRY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orleans, pour examiner l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.

CHARLES T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHEURER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ, H. GALLY,
THEO. REIMERS, CHAS. LAFFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRÈRE, AD. SCHEURER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMID
D. FATJO, JULES TUYES.

16 janv—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'assurance en 1856.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. H. LOCKEM, Vice-Président.
CHAS. E. RIOS, Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul H. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. D. Ogden,	S. Kornberg,
George W. Santell,	Edward Nolle,
Alf. Moulton,	J. J. Rolon,
Charles Norman,	Louis Salomon,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Dubuy,	A. H. Bernard,
Charles H. Dolsen	Sigmund Rice,
Reuben G. Rush,	F. D. Wallace,
John Dufour,	R. F. W. Beckman,
S. O. Cousin,	Wm Gurle,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfield,
Wm. R. Lyman.	C. K. Duval.

Voir nos agences dans la Louisiane, le Texas, le Mississipi et l'Arkansas

10 juin 1882—1an vée

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTERS

Il n'y a pas deux sangs que on fait frage et ce remède fortifiant ait jamais manqué de dissiper les affections dont il est le remède, quand il a été administré con tre la maladie. Des centaines de médecins ont adressé tous les spécifiques pour la préservation végétale dans les cas de fièvre et de frissons, de dyspepsie et de maladies nerveuses. Les "Hostetter's Bitters" sont le spécifique dont ils ont recours. En vente chez tous les pharmaciens marchands en généra

TRAMWAYS

DES

CHEMINS DE FER URBAINS

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways et chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent, ensemble à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la station de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Bridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'un droit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côtesa de la Métairie commence au Half-way House et c'est au pistonn qui domine de six à huit pieds les cypières avoisinantes et sur lequel sont construite quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever en l'honneur de la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien aéroplanes de la Métairie.

Un service de cars partant de la rue du Canal, près de la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir de "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remplacés par une petite locomotive.

Le chemin a parcouru est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il n'y trouve d'ailleurs rien, mais des salons de rafraîchissement, des établissements de bain, des tirs, etc.

Ligne des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à une grande station de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp, dans même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent, les cars de la ligne Prytania suivant la rue de ce nom jusqu'à la dépôt établi dans la rue Toledano, et la ligne Magazine prenant la rue Perrier jusqu'à la rue du Can